

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Affaire 24S0005 - AMO relative à la gestion de l'éclairage public de la ville de Villeneuve d'Ascq - Attribution du marché

N° : VA_DEC2024_432
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande publique,

décidons

De conclure le marché public « AMO relative à la gestion de l'éclairage public de la ville de Villeneuve d'Ascq » avec EECI à SURESNES (92150) pour un montant en tranche ferme de 41 876, 28 € HT, en tranche optionnelle de 28 401, 61 € HT et pour un total de 70 277, 89 € HT.

Imputation budgétaire : 2031 512 2600 26 RENOVA

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.4.1 Eclairage public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 12 juillet 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-204348-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 23 juillet 2024